

FCP de droit français

SILLAGE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : OTEA CAPITAL
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OTEA CAPITAL - 25 rue Quentin Bauchart - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	27
7. Annexe(s)	78
Caractéristiques de l'OPC (suite)	79
Information SFDR	82

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SILLAGE - C (ISIN: FR0013300092)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le FCP sera investi au minimum à hauteur de 60% en titres de sociétés cotées sur les marchés internationaux d'actions. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. Le fonds pourra également investir à hauteur de 10% maximum dans des OPC ouverts à une clientèle non professionnelle afin de réaliser son objectif de gestion ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Le Fonds vise la croissance du capital en investissant dans des entreprises des secteurs de la consommation discrétionnaires tels que le luxe, les marques premium, l'hôtellerie & loisirs, etc... contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, notamment dans les domaines sociaux. Le Fonds est notamment exposé aux ODD suivants : (ODD5) Egalité des sexes, (ODD8) Travail décent et croissance économique, (ODD10) Réduction des inégalités, (ODD 12) Consommation et production responsables, (ODD13) Action pour le climat.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable sur les aspects sociaux du Fonds est mesurable à travers 3 critères, sur lesquels le Fonds s'engage à surperformer son univers d'investissement (1109 valeurs faisant partie des indices SXXP et S&P500) :

- 1/ La progression d'une année sur l'autre des effectifs employés
- 2/ La diversité des collaborateurs (égalité hommes/femmes)
- 3/ Le taux de formation (nombre d'heures de formation par employé)

Ces indicateurs nous semblent significatifs au regard de l'impact social des entreprises sélectionnées.

La démarche ESG mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site internet (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).

L'univers d'investissement initial est constitué des entreprises faisant partie de l'indice BKXT en Europe et du S&P500 aux Etats-Unis (soit de 1109 valeurs).

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

FCP de capitalisation

Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés

réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine

VL en dix-millièmes de parts.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds s'adresse aux investisseurs souhaitant bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs, en recherchant de la performance sur les marchés actions et/ou sur les marchés de taux et/ou sur les devises.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 610 €	2 390 €
	Rendement annuel moyen	-83.90%	-24.90%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 310 €	7 460 €
	Rendement annuel moyen	-26.88%	-5.70%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 740 €	9 940 €
	Rendement annuel moyen	+2.61%	-0.12%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 380 €	13 130 €
	Rendement annuel moyen	+53.77%	+5.60%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, le DOW JONES EURO STOXX. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et décembre 2024. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre février 2019 et février 2024. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2016 et mars 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	381 €	1 153 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.85%	2.26%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.13% avant déduction des coûts et de -0.12% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.41% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	138 €
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	33 €*

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun n'évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Les informations ci-dessous sont présentées sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Parts	Actifs	Valeur Liquidative	Performance*
Part R - FR0013300084	0,07 m€	81,54	-9,07%
Part C - FR0013300092	2,3 m€	83,88	-8,42%

*Les performances sont celles de l'exercice allant 01 janvier 2024 au 31 décembre.

Souscriptions et rachats en montant :

Souscriptions	Rachats	Net
~0	-0,52 m€	22,2 m€

L'actif net du fonds s'établit à € 52,75 millions à la clôture.

Le fonds a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Environnement économique

C'est un scénario idéal pour les actifs risqués qui s'est déroulé en 2024 combinant ainsi une activité économique résiliente tirée par la dynamique américaine et la poursuite de la désinflation permettant aux banques centrales d'amorcer la baisse des taux d'intérêt directeurs.

Ainsi 2024 a été une nouvelle année faste pour les bourses américaines dynamisées par la solidité de la croissance économique US, des bénéfices toujours en progression et l'anticipation favorable d'un renversement du cycle monétaire du FED (100pb de baisse des Fed Funds au deuxième semestre). En fin de période, l'élection de Donald Trump a enfiévré la hausse des marchés qui ont joué la déréglementation et les baisses d'impôt du programme républicain à venir en 2025. Sur l'année, le Dow Jones gagne ainsi +12,88% et le S&P500 +23,31%. Le Nasdaq caracole en tête avec une hausse de +29% dopé par les 7 « magnifiques » : Tesla +62,52%, Nvidia +171,25%, Meta +65,4%, Microsoft +12,93%, Apple +30,7%, Amazon +44,39%, Alphabet +35,5%. Si la progression des bénéfices a globalement constitué un important soutien au marché, c'est principalement le multiplicateur d'investissement dans la technologie et le développement de l'intelligence artificielle générative qui a guidé le sentiment des investisseurs en 2024. Les leaders de ce secteur (semi-conducteurs) et ceux qui en bénéficient directement (data centers, fournisseurs d'électricité) ont été recherchés.

En Europe, l'année a été également favorable pour les bourses mais il y a eu, cependant, une forte disparité entre les performances des différents marchés européens. En 2024, le DAX30 allemand a progressé de +18,85%, malgré des défis structurels persistants dans son économie et une crise politique majeure en fin d'année. Le bon comportement des valeurs financières a largement compensé le recul des constructeurs automobile. Les marchés d'Europe du Sud ont bénéficié également du dynamisme du secteur banque-assurance, avec des hausses significatives pour le MIB italien +12,63% et l'Ibex35 espagnol +14,78%. L'Italie est le premier bénéficiaire du plan de relance européen NextGenerationEU, tandis que l'économie espagnole a montré une bonne résilience, enregistrant une croissance du PIB supérieure à 3%, grâce au retour du tourisme et à une consommation des ménages robuste. En revanche, le CAC40 a reculé de 2,15%, affecté par l'incertitude politique nationale française et, indirectement, par les inquiétudes liées à l'économie chinoise qui ont impacté notamment le secteur du luxe. Les banques françaises, pénalisées par les taux fixes, affichent des performances moins brillantes par rapport à leurs pairs européens.

Au point de vue des taux d'intérêt souverains, en 2024, l'écart entre taux courts et taux longs des courbes américaines et européennes des rendements s'est accru. Le début du cycle de baisse des taux d'intérêt directs aux Etats-Unis et en Zone Euro a entraîné les taux courts à la baisse. De plus, aux Etats-Unis, la poussée du point mort d'inflation à 10 ans et la hausse de la prime de terme en lien avec le retour de Trump à la Maison Blanche, a entraîné le taux 10 ans à la hausse, contaminant dans son sillage les taux longs européens. Au total, le spread 10 ans/2 ans américain termine l'année à + 33 pbs contre - 37 pbs au 29/12/2023 (respectivement, spread allemand à + 29 pbs contre - 38 pbs il y a un an).

Stratégie d'investissement

Janvier

Les marchés actions ont poursuivi leur tendance haussière en ce début d'année, en progression de +1,2% pour les actions monde. Si les messages des banquiers centraux de part et d'autre de l'Atlantique sont plus accommodants, le calendrier de la baisse effective des taux d'intérêt est incertain mais sans doute retardé par rapport au scénario le plus optimiste. Le taux 10 ans américain a, à nouveau, dépassé le seuil des 4%. Ce contexte a été moins favorable pour le Fonds Sillage qui recule de -1,69% sur le mois. Le secteur des énergies renouvelables, particulièrement sensible à l'évolution des taux d'intérêt, a particulièrement souffert. EDP Renovaveis, notre seule exposition à ce secteur, est le plus fort détracteur à la performance ce mois-ci. Outre l'impact des taux d'intérêt, la baisse des prix de l'électricité mais aussi une poursuite du phénomène « El Niño » qui continue à déprimer les facteurs de charge éoliens impliquent un nouvel ajustement à la baisse des prévisions du consensus. Autre détracteur de la performance, Belimo, spécialiste des vannes pour les systèmes de ventilation des bâtiments, dont la croissance des ventes a marqué le pas en fin d'année, en particulier aux Etats-Unis et en Asie. Les perspectives, à moyen et long terme, restent néanmoins intactes pour cet acteur de la décarbonation des bâtiments. A contrario, Nexans a regagné la confiance du marché. Fin 2023, l'entreprise avait souffert boursièrement en raison de son exposition au marché de l'éolien offshore, notamment à des projets de raccordements avec Orsted remis en question en raison de difficultés sur le marché américain. Parmi les meilleures contributions, on trouve également SPIE. Le groupe de services multi-techniques a été porté par des annonces récentes d'acquisitions et par des messages positifs sur les tendances de marché, poussés par les transitions énergétique et digitale. Enfin, les investisseurs ont également salué la bonne performance de Bureau Veritas, leader des services de tests, d'inspection et de certification grâce au retour à la croissance de la division des produits de consommation et qui devrait toujours bénéficier de l'accélération de la réglementation ESG en matière de reporting pour les entreprises.

Février

En février, les marchés actions ont maintenu leur tendance haussière, atteignant même de nouveaux records, notamment grâce aux performances des "Seven Magnificent" et des "premiers de cordée", les grandes valeurs de qualité moins sensibles aux taux en raison de leurs montants élevés de trésorerie. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique adoptent une approche prudente vis-à-vis du resserrement monétaire, soulignant la nécessité de maîtriser l'inflation et de surveiller le marché de l'emploi, en particulier aux Etats-Unis où il reste dynamique. Les investisseurs ont ajusté leurs anticipations de baisse des taux d'intérêt, signalant une diminution significative de la probabilité d'une baisse imminente. Le Fonds Sillage recule de -0,24% sur le mois.

Parmi les meilleures contributions, l'industriel Nexans qui a publié des chiffres robustes pour 2023 et des prévisions 2024 au-delà des attentes du consensus. Le titre s'est significativement redressé après la forte baisse de l'automne dernier, mais il ne reste pas cher avec un ratio EV/EBITDA de 6,7x 2024e.

Le secteur des énergies renouvelables, sensible à l'évolution des taux a encore été à la peine ce mois-ci. EDP Renovaveis est une nouvelle fois le plus fort détracteur de la performance alors que la société a publié des résultats 2023 relativement solides, où la forte reprise de la contribution à l'EBITDA de l'activité libéralisée en Ibérie a plus que compensé la baisse annuelle de l'EBITDA d'EDPR, principalement en raison de la baisse des prix réalisés sur les marchés européens par rapport à 2022 et des ressources éoliennes inférieures à la moyenne en Amérique du Nord (phénomène El Niño qui a déprimé les facteurs de charges). Le cash-flow opérationnel et les augmentations de capital de 2Md€ ont presque entièrement compensé le cash-out pour les investissements, l'augmentation du fonds de roulement réglementaire et les paiements de dividendes. Autre détracteur de la performance, Alfen, qui a pourtant rassuré avec la publication de ses résultats au T4 2023, qui sont ressortis largement au-dessus des attentes. Les perspectives 2024 sont solides notamment avec la croissance anticipée dans les bornes de recharge (EVC) et les progrès continus dans l'ESS (stockage d'énergie) et SGS (les solutions smart grid), ainsi que l'amélioration de la rentabilité.

Mars

L'optimisme a perduré sur les marchés financiers en mars ainsi les indices boursiers mondiaux clôturent le mois en hausse de 3.2% et de 11.6% (en euros) sur le trimestre. Les investisseurs estiment que les banquiers centraux ont placé l'inflation suffisamment sous contrôle, ce qui, combiné à la résilience de la croissance américaine, a nettement porté les actifs risqués, et en particulier les marchés actions. Si la dynamique de croissance américaine devrait commencer à ralentir, de premiers signes de rebond de la croissance en zone euro se matérialisent et l'économie mondiale semble se stabiliser à son creux, voire potentiellement redémarrer. Ceci permet aux investisseurs de rester optimistes pour la suite de l'année 2024 avec, malgré tout, une question majeure : l'ampleur à venir du mouvement de baisse des Banques centrales. Dans ce contexte, le Fonds Sillage progresse de +1.61%.

Ekinops (-6.63%) figure parmi les plus mauvais contributeurs, le titre continuant de souffrir d'un manque de visibilité sur son activité télécoms. A ce titre, le management n'a pas formulé d'objectifs financiers pour 2024. Cependant, la société prévoit une baisse de l'activité au premier semestre 2024, suivie d'un rebond des ventes d'équipements d'Access par la suite. Par ailleurs, le secteur du luxe a été affecté par le profit warning de Kering (-13.81%) le 19/03. En effet, le groupe a annoncé un recul attendu de 10% de son chiffre d'affaires au T1 2024, notamment due à une baisse significative des ventes de Gucci en Asie-Pacifique (-20% pour le CA de Gucci au T1). Les débats sur la dynamique des bénéfices persistent, avec une estimation de chiffre d'affaires inférieure au consensus, et sans signe clairs de reprise dans les résultats ou les perspectives.

A contrario, Spie (+13.13%) figure parmi les meilleurs contributeurs sur le mois. La société a annoncé une nouvelle acquisition en Allemagne. Cette expansion stratégique devrait positionner l'Allemagne comme le principal marché du groupe dès cette année. Par ailleurs, Signify (+15.33%) se distingue ce mois-ci, continuant de bénéficier des annonces de restructuration et de réduction des coûts, ainsi que des signes d'amélioration de la conjoncture économique.

Avril

La remontée brutale des taux souverains en avril met fin à cinq mois de hausse ininterrompue des marchés d'actions. Les investisseurs se sont inquiétés de la vigueur de l'économie américaine confirmée par des chiffres de l'emploi très vigoureux et l'évolution défavorable de l'inflation qui ne baisse plus aux Etats-Unis depuis trois mois. Dans ce contexte d'aversion au risque, le fonds SILLAGE enregistre une performance négative de -3.40% sur le mois.

Parmi les contributeurs positifs à la performance, TOTALENERGIES (+8.1%) a publié un résultat net de plus de cinq milliards de dollars, supérieur aux attentes des analystes et continue ses rachats d'actions pour des montants significatifs. Le groupe a confirmé la génération d'un flux annuel de trésorerie de trente-quatre milliards de dollars tout en restant discipliné sur les dépenses d'investissement qui ne dépasseront pas les 18 milliards de dollars cette année. Le rendement du dividende reste toujours aussi attractif à environ 10%, l'un des plus élevés du secteur. PRYSMIAN (+5.8%) a annoncé sa troisième acquisition d'envergure aux Etats-Unis avec le rachat de Encore Wire pour 4.2 milliards de dollars. Cela permet au groupe italien de se renforcer significativement sa position sur le très rentable marché nord-américain, de tirer parti de l'efficacité opérationnelle et de la qualité de service d'Encore Wire dans l'ensemble de son portefeuille et d'élargir son offre produits. L'autre câblé NEXANS (+3.6%) a publié au premier trimestre une croissance organique solide de +2.8% tout en confirmant ses objectifs annuels de résultat opérationnel, attendu entre 670 et 730 millions d'euros, et de génération de trésorerie autour de 200 millions d'euros.

Deux titres ont particulièrement pesé sur la performance du fonds ce mois-ci. Le groupe hollandais ALFEN (-18.5%) a fortement baissé à la suite de la démission du directeur financier annoncée par le conseil de surveillance alors que le groupe poursuit sa forte croissance et le développement de son réseau de bornes de recharges électriques en Europe. Le suédois BRAVIDA (-20%), fournisseurs d'installations et de services techniques pour les bâtiments, a révélé faire l'objet d'une enquête de police pour des surfacturation de certains contrats dans la construction et la gestion immobilière. Certains faits ont été confirmés par un audit externe. Nous avons vendu toute la position.

Mai

Malgré une certaine nervosité due à l'incertitude grandissante sur la trajectoire de la politique monétaire de la FED en raison de la dynamique de la croissance américaine, les marchés d'actions ont terminé le mois en hausse, ramenant les indices mondiaux proches de leurs plus hauts historiques. Dans ce contexte volatile, le fonds SILLAGE enregistre une performance positive de +2,33% en mai.

Parmi les contributeurs positifs, le leader européen des lignes de transmission par câbles PRYSMIAN (+17,2%) a annoncé des perspectives de croissance particulièrement soutenue tirée par la transition énergétique. L'opérateur d'énergies renouvelables EDP RENOVAVEIS (+14,4%) a mis à jour ses objectifs 2026 et table désormais sur une progression annuelle moyenne des capacités installées de 3 GW/an et vise un EBITDA 2026 d'environ 2.4 Md€ et un résultat net de l'ordre de 700 M€. La dette nette est attendue stable autour de 7 Md€. Le leader européen indépendant des services multi-techniques SPIE (+12,9%) qui bénéficie de conditions de marchés toujours favorables tirées par des moteurs de croissance structurels comme l'électrification, l'e-mobilité et la digitalisation. Le groupe de luxe RICHEMONT (+12,6%) a publié des résultats supérieurs aux attentes tirés par la zone Amérique et l'Europe qui compensent le ralentissement de la demande en Asie-Pacifique.

Cependant certaines sociétés ont déçu les investisseurs avec des publications trimestrielles difficiles. L'opérateur de bornes de recharges électriques ALFEN (-11,3%) a annoncé un résultat d'exploitation 40% en dessous des attentes des analystes à cause de problèmes d'exécution et de retards dans le développement de son réseau. Malgré ce premier trimestre décevant le groupe a confirmé son objectif annuel d'attendre une marge supérieure à 11,3% et une génération de trésorerie positive. Le raffineur de biocarburants finlandais NESTE (-9,7%) a annoncé le remplacement de son directeur général afin d'enclencher la restructuration du groupe. La société de conseil CAP GEMINI (-6,2%) a souffert des mauvais résultats de SALESFORCE qui est un de ses partenaires les plus importants en Europe.

Juin

En juin, les actions européennes ont souffert de la résurgence du risque politique en France. Les investisseurs se sont ainsi massivement désengagés des marchés européens et encore davantage sur les sociétés cotées françaises. Dans ce contexte de volatilité marquée, le fonds SILLAGE est en baisse de -4.01% sur le mois.

Dans ce mouvement d'aversion au risque, les grandes entreprises à forte visibilité et très bien diversifiées géographiquement ont servi de valeurs refuges à l'image du fabricant de machines de gravure pour les semis conducteurs, le leader mondial ASML (+10.7%). Le laboratoire pharmaceutique suisse ROCHE (+8.0%) profite du lancement de sa nouvelle gamme de produits de diagnostics médicaux, marché en croissance sur lequel le groupe accroît son leadership année après année. Le groupe suisse BELIMO, spécialiste des systèmes de chauffage et de ventilation, est au cœur de l'efficacité énergétique des bâtiments tout en ayant une exposition limitée aux marchés de la construction résidentielle.

A contrario, l'opérateur de bornes de recharges électriques ALFEN (-52.0%) a annoncé un ralentissement du marché prévu pour 2024 entraînant une baisse de ses objectifs de ventes de 485 à 520M€ contre un objectif précédent de 590 à 660M€ avec une marge d'exploitation autour de 5% versus 11,3% visés. Nous avons cédé le solde de notre position après cette révision négative importante. Le raffineur de biocarburants finlandais NESTE (-13,7%) continue de souffrir de la moindre rentabilité de ses carburants verts dont les marges sont désormais attendues à 480-650\$/ tonne contre 600-800\$/tonne initialement prévu. L'opérateur télécom français ORANGE (-12.8%) subit du retour de la guerre de prix de la téléphonie mobile en France avec de récentes baisses de prix proposés par un de ses concurrents afin de palier à la baisse du nombre de clients mobiles français. Le spécialiste des services multi techniques dans les domaines de l'énergie et des communications SPIE (-11.0%) a pâti dans de l'incertitude politique en France qui représente 35% de ses ventes totales.

Juillet

Au cours de ce mois de juillet, les investisseurs se sont montrés attentistes et prudents limitant ainsi leurs expositions aux actifs risqués. En effet, l'économie américaine a montré de signes de modérations ces dernières semaines et les chiffres macroéconomiques européens pâtissent notamment de l'incertitude politique en France. Malgré un bon début de mois, la qualité mitigée des publications de résultats des entreprises européennes comme américaines a pesé sur la performance des indices actions. Cependant, le fonds SILLAGE est en hausse de +3.49% sur le mois.

Certaines bonnes publications de résultats ont été très positivement saluées par les investisseurs. A l'image du suisse BELIMO (+18.2%), le spécialiste des systèmes de chauffage et de ventilation, a publié une forte croissance semestrielle proche de 10% supportée par une hausse des volumes (+6%) et une hausse des prix (+3%). Le fabricant de câbles NEXANS (+16.2%) continue de délivrer une forte croissance rentable, cumulant une excellente visibilité sur ses activités et une très bonne exécution des contrats. Le management a ainsi

relevé de 5% son objectif de résultat opérationnel pour l'année. Le laboratoire pharmaceutique suisse ROCHE (+14.6%) a également relevé son objectif de bénéfice annuel par action à la faveur de résultats semestriels supérieurs aux attentes. Le groupe profite du lancement de sa nouvelle gamme de produits de diagnostics médicaux, marché en croissance sur lequel le groupe accroît son leadership année après année. Le leader mondial de la certification, BUREAU VERITAS (+12.1%) a enregistré une croissance organique de +9.2% au premier semestre et une marge d'exploitation en progression à 15%.

A l'inverse, certaines déceptions ont été sanctionnées par les investisseurs. Le fabricant de semi-conducteurs STM (-17.0%) a annoncé un nouvel avertissement sur ses résultats lié à un affaiblissement de la demande automobile et à une absence de reprise dans l'industrie. Le groupe de luxe KERING (-16.0%) a publié des ventes trimestrielles en baisse sans signe d'amélioration séquentielle chez Gucci et la rentabilité souffre d'un mix régional et de produits défavorable. Et malgré des chiffres supérieurs aux attentes, ASML (-11.8%) a souffert des craintes de restrictions supplémentaires imposées par le gouvernement américain sur l'exportation des technologies de pointes vers la Chine.

Août

Les performances positives de marchés actions en août masquent un retour très marqué de la volatilité au cours du mois. La Banque Centrale américaine a enfin confirmé sa volonté de baisser ses taux directeurs en septembre compte tenu du retour de l'inflation sur ses niveaux cibles alors que les chiffres de l'emploi montrent un fléchissement tant sur les créations de postes que sur le taux de chômage en hausse depuis un an à 4.3%. L'ampleur du ralentissement économique aux Etats-Unis est aujourd'hui la question centrale pour les investisseurs : récession ou atterrissage en douceur ? Dans ce contexte volatile, le fonds SILLAGE est en hausse de +1.16% sur le mois.

Le spécialiste du diagnostic in vitro BIOMERIEUX (7.2%) a bénéficié de plusieurs recommandations favorables de bureaux de recherches qui saluent la bonne dynamique de croissance de l'offre FilmArray et du succès du lancement de SpotFire, un outil pour détecter les pathologies respiratoires en dehors des laboratoires. Le suisse BELIMO (+7.0%), spécialiste des systèmes de chauffage et de ventilation, poursuit sa hausse après ses très bons résultats publiés fin juillet quantifiés par une forte croissance semestrielle proche de 10% supportée par une hausse des volumes (+6%) et une hausse des prix (+3%). Le groupe DANONE a publié une solide dynamique semestrielle tirée par les volumes et le mix tandis que les prix se sont maintenus et la génération de trésorerie de 1.2 milliards d'euros a été meilleure qu'attendu. Le leader mondial de la certification, BUREAU VERITAS (+2.9%) continue de bénéficier de l'intérêt des investisseurs après la solide croissance et l'amélioration de sa marge enregistrées au premier semestre.

Le groupe de luxe KERING (-9.0%) souffre toujours de l'environnement compliqué pour le secteur du luxe et signale aucun sans signe d'amélioration séquentielle chez Gucci, ce qui pénalise durablement la rentabilité du groupe. Le leader mondial des machines de gravures ASML (-4.5%) a souffert de l'annonce par le gouvernement néerlandais de la mise en place de restrictions sur ses activités de maintenance et de service vis-à-vis de ses clients chinois, tout comme les Etats-Unis qui veulent interdire l'exportation vers la Chine des technologies les plus avancées en termes de production de semi-conducteurs.

Septembre

Ce mois de septembre a été marqué par la baisse des taux directeurs de la FED confirmant l'amorce d'un cycle synchronisé d'assouplissement monétaire dans les économies développées, un tournant crucial pour les politiques des banques centrales. Le combat est en passe d'être gagné contre l'inflation qui s'établit désormais sous les taux cibles de la FED et de la BCE. Ces baisses de taux s'inscrivent dans un contexte de résilience économique notamment aux Etats-Unis, portée par la demande intérieure. Même si la croissance est plus faible en Zone Euro, le marché de l'emploi résiste et le pouvoir d'achat se redresse. Cependant les risques géopolitiques et les incertitudes politiques restent importants et contribuent au retour d'une certaine volatilité. Dans ce contexte, le fonds SILLAGE est en hausse de +1.04% sur le mois.

Le fabricant de câbles NEXANS (+12+8%) continue de délivrer une forte croissance rentable, cumulant une excellente visibilité sur ses activités avec un carnet de commande de 6.7 Mds€ pour les projets Haute Tension. Le groupe de luxe italien BRUNELLO CUCINELLI (+9.0%) améliore, à nouveau, sa marge d'exploitation à 16.9%, avec une progression de 80 pbs sur le trimestre. Et les objectifs de croissance annuelle autour de 10% ont été réaffirmés pour 2024 comme pour 2025. Le suisse BELIMO (+5.9%), spécialiste des systèmes de chauffage et de ventilation, poursuit sa hausse après ses très bons résultats semestriels qui soulignent une forte croissance proche de 10% supportée par une hausse des volumes et de prix. La SSII SOPRA STERIA (+8.0%) a confirmé viser une croissance organique de 5% à moyen terme et ainsi qu'une marge opérationnelle supérieure à 10% et un bénéfice par action de 25€ en 2025. Le raffineur finlandais de diesel propre NESTE

OIL (-34.5%) a souffert de la forte baisse des cours du pétrole, conséquence de surcapacités de production à travers le monde et d'une demande plus faible. Le leader mondial des machines de gravures ASML (-8.2%) a pâti de plusieurs dégradations de bureaux de recherche qui s'attendent à une baisse des investissements chez les principaux producteurs de semi-conducteurs. Enfin, le spécialiste des services multi-techniques SPIE (-5.4%) a baissé après la détérioration d'indicateurs de la production industrielle en Allemagne, le deuxième marché du groupe.

Octobre

La performance des actifs risqués a été difficile au cours de ce mois d'octobre, les investisseurs se montrant plus prudents à l'approche de l'élection présidentielle américaine. Sur les marchés d'actions, l'attentisme et la prudence sont restés de mise malgré une croissance toujours résiliente aux Etats-Unis, en accélération à +2.8% au troisième trimestre, tirée par la demande intérieure et soutenue par un marché de l'emploi toujours solide et des publications de résultats plutôt bonnes. Les taux longs ont fortement remonté, les marchés obligataires intégrant une probabilité élevée de la victoire de Donald Trump et de la mise en place de son programme économique inflationniste. Dans ce contexte, le fonds SILLAGE est en baisse de -5.93% sur le mois.

AIRBUS (+8.9%) a publié un niveau de rentabilité trimestrielle supérieure aux attentes et a confirmé ses objectifs annuels notamment les prévisions de livraisons d'avions commerciaux à 770 unités. SIGNIFY (+4.7%) a annoncé des résultats trimestriels rassurants qui montrent notamment une reprise de la demande d'éclairages connectés et une amélioration de la marge brute à 40.6%. SAINT GOBAIN (+1.4%) a relevé ses ambitions annuelles et vise désormais une nouvelle progression de sa marge d'exploitation. Le management anticipe une poursuite de l'amélioration des volumes en 2025. Le producteur d'énergies renouvelables EDP Renovaveis (-20.6%) a particulièrement souffert de la hausse des taux et de l'anticipation de la réélection de D. Trump dont le programme envisage de mettre un terme aux politiques environnementales mises en place par l'administration Biden. CAP GEMINI (-17.2%) a abaissé à nouveau ses prévisions annuelles de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle à cause notamment d'une dégradation du marché américain. MICHELIN (-13.7%) a également révisé en baisse ses objectifs de rentabilité 2024, anticipant au second semestre, des volumes sous forte pression pour les pneus de spécialités. La publication des résultats du producteur de solutions chimiques SIKA (-13.4%) a déçu les investisseurs malgré l'accélération des volumes aux Etats-Unis et en Amérique Latine. LVMH (-8.2%) subit la faiblesse de la consommation chinoise et le ralentissement de la demande de biens de luxe après les hausses de prix pratiqués ces dernières années qui sont devenues insoutenables pour certains clients notamment issus de la classe moyenne émergente.

Novembre

En novembre, la très nette victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, a clarifié la situation et a confirmé le scénario économique à venir pour la première puissance mondiale. La poursuite d'une croissance forte soutenue par la demande intérieure, par la prolongation des baisses d'impôts, par la déréglementation de secteurs clés comme la finance et l'énergie sur fond de guerre commerciale avec le reste du monde. Ainsi, profitant d'une volatilité revenue sur ses points bas, les marchés d'actifs risqués américains ont largement surperformé. A l'inverse, les bourses européennes ont affiché des résultats mitigés pénalisés notamment par les craintes de hausses de taxes sur les produits importés aux Etats-Unis et par les crises politiques que traversent la France et l'Allemagne. Dans ce contexte compliqué, le fonds SILLAGE baisse de -3.46% sur le mois.

Le fabricant de semi-conducteurs INFINEON (+6.2%) a publié des résultats d'exploitation supérieurs aux attentes et a relevé son objectif 2025 prévoyant désormais une forte progression des marchés des datacenters et de l'IA. L'avionneur AIRBUS (+5.3%) a profité de la hausse du dollar par rapport à l'euro et d'une accélération des livraisons de moteurs CFM. Le groupe de matériaux de constructions SAINT GOBAIN (+4.0%), en plus de bien être exposé localement en Amérique du Nord, pourrait céder son activité de verres pour l'industrie automobile pour un montant d'environ 2.5md€.

Le fabricant de câbles NEXANS (-15.8%) a souffert de sa forte exposition à des projets éoliens offshore aux Etats-Unis qui risquent d'être remis en cause par la nouvelle administration américaine. Le producteur d'énergies renouvelables EDP Renovaveis (-10.5%) a également pâti de la réélection de Donald Trump dont le programme envisage de mettre un terme aux politiques environnementales mises en place par l'administration Biden. L'incertitude politique française a continué de peser sur l'ensemble des valeurs domestiques qui baissent pour la sixième semaine consécutive, à l'image du spécialiste des services multi-techniques SPIE (-10.2%) dont la France est son premier marché d'activités (35% de ses ventes totales). Le constructeur italien de yachts SANLORENZO (-9.8%) a baissé comme le secteur du luxe qui souffre d'un ralentissement marqué et de l'attentisme d'une certaine clientèle, tel le groupe PORSCHE dont les volumes de ses ventes en Chine s'effondrent.

Décembre

En décembre, les investisseurs se sont montrés prudents dans un contexte plus incertain sur la dynamique de croissance en Europe et sur la trajectoire de l'inflation américaine. Ainsi les actifs risqués ont notamment souffert de la remontée des taux longs en Europe et aux Etats-Unis, alors même que les banques centrales ont continué d'assouplir leurs politiques monétaires. Cependant les secteurs technologique et du luxe européens ont fortement rebondi sur le mois, soutenus par des valorisations attractives. Dans ce contexte, le fonds SILLAGE s'apprécie de +0.83% sur le mois.

Après une performance 2024 particulièrement médiocre, le secteur du luxe a profité d'achats à bon compte de la part des investisseurs à l'image de RICHEMONT (+12.4%), BRUNELLO CUCINELLI (+12.4%), HERMES (+12.4%) et LVMH (+7.3%) d'autant que certaines données semblent montrer le début d'une stabilisation du marché asiatique. L'avionneur AIRBUS (+4.9%) a finalement quasiment atteint son objectif de livraisons annuel avec 762 avions sur les 770 annoncés. La cadence de production a fortement accéléré en décembre avec 119 appareils, soit 15.6% des livraisons annuelles, grâce à la plus grande disponibilité de moteurs CFM.

Le producteur d'énergies renouvelables EDP Renovaveis (-9.4%) continue de pâtir de la réélection de Donald Trump dont le programme envisage de mettre un terme aux politiques environnementales mises en place par l'administration Biden. Le leader mondial de l'étanchéité SIKA (-5.4%) a subi plusieurs recommandations négatives de certains bureaux de recherches qui ne voient pas d'amélioration sur ses marchés finaux. Le fabricant de câbles NEXANS (-3.0%) a également souffert de sa forte exposition à des projets éoliens offshore aux Etats-Unis qui risquent d'être remis en cause par la nouvelle administration américaine.

Utilisation des instruments financiers dérivés

Le fonds peut utiliser des produits dérivés simples sur actions et des Futures sur indice. Le risque global du fonds est au maximum de 100%. Sur l'année, le fonds n'a eu aucune exposition aux instruments financiers dérivés.

Objectif et Perspectives

En 2025, la mise en œuvre de la politique économique de la nouvelle administration sera à surveillé, en particulier sur le sujet clé des barrières douanières qui pourraient avoir un impact important sur le commerce mondial et sur l'inflation américaine. Dans l'intervalle, en Zone Euro, l'urgence sera au redémarrage plus robuste de la consommation des ménages. L'éventualité d'un accord de paix en Ukraine pourrait également tirer le Vieux Continent du marasme. Enfin, en Chine, un plan de relance et des nouveaux objectifs économiques seront dévoilés à l'issue de la troisième session annuelle de la 14^{ème} Assemblée Populaire Nationale qui débutera le 5 mars.

Certains facteurs défavorables comme les tensions géopolitiques ou l'accroissement des endettements publics sont à surveiller, tout comme l'intensification des tensions commerciales et du protectionnisme qui pourraient perturber le commerce mondial, un puissant moteur de croissance. Ainsi, il importera de garder cette année une allocation sélective et bien diversifiée afin d'optimiser le rendement et le risque du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY 6M PART E		269 774,75
FRANCE 1.75% 25-11-24		250 000,00
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN		122 673,15
BELIMO HOLDING AG-REG		75 121,83
SOPRA STERIA GROUP	56 335,00	
AIRBUS SE	46 123,00	
AIR LIQUIDE SA	27 513,20	
STMICROELECTRONICS NV	13 300,00	
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	12 492,00	
NEXANS SA	11 113,50	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÉGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

OTEA Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2024 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées. Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2024.

POLITIQUE RELATIVE AU SUIVI DES CONTROVERSES

Le suivi des controverses se fait sur la base des informations fournies par MSCI. Ces informations sont complétées par une veille permanente de la presse générale et spécialisée pour l'ensemble des entreprises des portefeuilles qui est réalisée par l'équipe de gestion. En cas d'émergence d'une controverse grave nouvelle pour une entreprise d'un des portefeuilles gérés, l'équipe de gestion contacte si possible la société concernée et recueille le maximum d'informations supplémentaires sur les faits. Si après analyse la controverse apparaît comme étant sévère voire très sévère ou suscite un doute, alors nous mobilisons un comité de gestion des risques qui décidera du maintien ou non de l'investissement dans les portefeuilles concernés. Dans ce cadre-là, Le rythme de cession d'un titre tiendra compte de sa liquidité et des conditions de marchés

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

OTEA Capital utilise ISS Governance Services pour leurs recommandations de vote aux assemblées générales. OTEA Capital accepte a priori leur recommandation de vote. Cependant, OTEA Capital conserve la possibilité de les modifier en cas de désaccord avec les recommandations.

En 2024, la participation d'OTEA capital aux votes des assemblées générales des sociétés détenues dans l'OPC SILLAGE est de 88,0%.

OTEA Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

SOUTIEN / SIGNATAIRE D'INITIATIVES : UNPRI

Otea Capital est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis octobre 2021, lancés par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du PNUE et le Pacte Mondial de l'ONU. Ils se caractérisent par un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La démarche ESG d'Otea Capital

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie d'investissement repose sur des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Otea Capital intègre l'analyse ESG dans ses activités de gestion et la prise en compte de critères ESG dans tous ses fonds (à l'exception de Galileo Midcap). Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

Le Fonds Sillage sélectionne ses investissements en combinant analyse financière et analyse extra financière. Cette dernière repose sur l'utilisation d'outils internes et externes.

Notre approche repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

Nous appliquons les exclusions suivantes :

- entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel et de leurs composants clés ;
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'alcool, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique.
- sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

Analyse ESG / Notation

Le choix des 20 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

Pilier Environnement (5 indicateurs)

- ✓ Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- ✓ Emissions de GES
- ✓ Consommation d'énergie
- ✓ Gestion eau
- ✓ Gestion des déchets

Pilier Social et Sociétal (7 indicateurs)

- ✓ Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- ✓ Turnover
- ✓ Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- ✓ Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- ✓ Taux d'accident
- ✓ Politique de santé et de sécurité
- ✓ Politique de formation des salariés

Pilier Gouvernance (8 indicateurs)

- ✓ UN Global Compact Signatory
- ✓ Légitimité / expérience dans le métier de l'équipe dirigeante
- ✓ Diversité homme/femme du comité exécutif
- ✓ Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
- ✓ Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- ✓ Fonction séparée entre président et DG
- ✓ Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- ✓ Droit des actionnaires

Nous avons fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères (E, S et G).

Nous avons retenu une approche de « best effort », ce qui nous permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Notation « best effort » : permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de 5 ans. Nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année. Nous avons ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps ; ce progrès nous apparaît comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

Nous recueillons les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles nous ajoutons les mesures fournies par la base Bloomberg et Sustainalytics sont agrégées dans notre grille de référentiel. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société. Les notations sont mises à jour dans un délai de 12 mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

Le Fonds AGORA Actions Euro promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 20,0 sur une échelle de 0 à 100 (source Morningstar).

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion www.otea-capital.com

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC couvre 93% des actifs du fonds.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG et/ou celui de notre analyse extra-financière interne.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, OTEA Capital prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2024 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2024) s'est élevé à 1 239,8 keur (coût société).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

OTEA Capital

25 rue Quentin Bauchart

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

www.otea-capital.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

SILLAGE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OTEA CAPITAL
58, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SILLAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.06.27 17:35:34 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	2 248 382,97
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2 248 382,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 248 382,97
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	74 579,41
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	74 579,41
Total de l'actif I+II	2 322 962,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	2 531 171,44
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-213 659,17
Capitaux propres I	2 317 512,27
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 317 512,27
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 691,24
Concours bancaires	2 758,87
Sous-total autres passifs IV	5 450,11
Total Passifs : I+II+III+IV	2 322 962,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	53 445,31
Produits sur obligations	7 775,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	7 922,71
Sous-total produits sur opérations financières	69 143,02
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-10 480,31
Sous-total charges sur opérations financières	-10 480,31
Total revenus financiers nets (A)	58 662,71
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-37 447,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-37 447,14
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	21 215,57
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 954,68
Sous-total revenus nets I = (C+D)	18 260,89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-58 049,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 425,77
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-60 475,13
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	12 298,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-48 176,53

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-215 391,99
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	16 902,98
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-198 489,01
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	14 745,48
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-183 743,53
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-213 659,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le fonds a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	3 673 115,97	4 941 114,61	3 449 756,63	3 073 869,18	2 317 512,27
Part SILLAGE C en EUR					
Actif net	3 190 388,54	4 507 691,00	3 255 811,83	2 925 371,72	2 252 226,89
Nombre de titres	32 351,2649	41 426,2649	36 786,4169	31 936,5521	26 848,9774
Valeur liquidative unitaire	98,61	108,81	88,50	91,59	83,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,90	0,26	-1,83	0,52	-1,74
Capitalisation unitaire sur revenu	0,74	-1,37	0,59	0,57	0,67
Part SILLAGE R en EUR					
Actif net	482 727,43	433 423,61	193 944,80	148 497,46	65 285,38
Nombre de titres	4 928,9669	4 012,2134	2 222,7385	1 655,9231	800,5760
Valeur liquidative unitaire	97,93	108,02	87,25	89,67	81,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,89	0,26	-1,79	0,52	-1,69
Capitalisation unitaire sur revenu	0,17	-1,40	-0,05	-0,05	0,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié) .

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture. Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid. Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du D

	FRAIS FACTURES à l'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts R : 2.00% TTC Taux maximum Parts C : 1.30% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements	Prélèvement sur chaque transaction	
	Société de gestion		Néant
	Dépositaire		5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts R et C : 20 % TTC par an au-delà de 7% (part R) et 7.7% (part C) annualisés nets de frais de gestion, avec high water mark par rapport à la VL de création et la dernière VL de clôture d'exercice ayant généré une commission de surperformance.

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts R la référence absolue de 7,00 % annualisés et pour les parts C la référence absolue de 7,70% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SILLAGE C	Capitalisation	Capitalisation
Part SILLAGE R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	3 073 869,18
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-518 608,34
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 215,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-60 475,13
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-198 489,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 317 512,27

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SILLAGE C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-5 087,5747	-444 715,84
Solde net des souscriptions/rachats	-5 087,5747	-444 715,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 848,9774	
Part SILLAGE R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-855,3471	-73 892,50
Solde net des souscriptions/rachats	-855,3471	-73 892,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	800,5760	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SILLAGE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part SILLAGE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SILLAGE C FR0013300092	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 252 226,89	26 848,9774	83,88
SILLAGE R FR0013300084	Capitalisation	Capitalisation	EUR	65 285,38	800,5760	81,54

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	SUISSE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	ALLEMAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2 248,38	1 497,84	240,75	163,64	148,87	105,52
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	2 248,38					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	74,58				74,58
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-2,76				-2,76
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					71,82

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	74,58						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-2,76						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	71,82						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	USD	DKK	SEK	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	192,73				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	74,10		0,30	0,18	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers		-0,69			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	266,83	-0,69	0,30	0,18	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	2 691,24
Total des dettes		2 691,24
Total des créances et des dettes		-2 691,24

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part SILLAGE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	35 249,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part SILLAGE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 197,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	18 260,89
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	18 260,89
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 260,89

Part SILLAGE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	18 217,41
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	18 217,41
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 217,41
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	18 217,41
Total	18 217,41
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part SILLAGE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	43,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	43,48
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	43,48
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	43,48
Total	43,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-48 176,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-48 176,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-48 176,53

Part SILLAGE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-46 815,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-46 815,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-46 815,59
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-46 815,59
Total	-46 815,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part SILLAGE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 360,94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 360,94
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 360,94
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 360,94
Total	-1 360,94
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 248 382,97	97,02
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 248 382,97	97,02
Automobiles			58 420,00	2,52
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	1 000	58 420,00	2,52
Composants automobiles			101 760,00	4,39
MICHELIN (CGDE)	EUR	3 200	101 760,00	4,39
Construction et ingénierie			132 776,80	5,73
SPIE SA	EUR	4 420	132 776,80	5,73
Equipements électriques			266 608,40	11,52
NEXANS SA	EUR	1 100	114 620,00	4,96
PRYSMIAN SPA	EUR	1 240	76 458,40	3,30
SIGNIFY NV	EUR	3 500	75 530,00	3,26
Equipements et fournitures médicaux			77 625,00	3,35
BIOMERIEUX	EUR	750	77 625,00	3,35
Equipements et instruments électroniques			56 424,00	2,43
LEGRAND SA	EUR	600	56 424,00	2,43
Industrie aérospatiale et défense			54 173,00	2,34
AIRBUS SE	EUR	350	54 173,00	2,34
Logiciels			115 484,00	4,98
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	460	48 484,00	2,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	2 000	67 000,00	2,89
Machines			23 924,25	1,03
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	735	23 924,25	1,03
Pétrole et gaz			90 240,00	3,89
NESTE OYJ	EUR	840	10 185,00	0,44
TOTALENERGIES SE	EUR	1 500	80 055,00	3,45
Producteur et commerce d'énergie indépendants			222 813,04	9,61
AIR LIQUIDE SA	EUR	900	141 228,00	6,09
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	8 126	81 585,04	3,52
Produits alimentaires			130 240,00	5,62
DANONE	EUR	2 000	130 240,00	5,62
Produits chimiques			68 986,09	2,98
SIKA AG-REG	CHF	300	68 986,09	2,98
Produits pour l'industrie du bâtiment			118 161,87	5,10
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	81	51 744,37	2,23
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	775	66 417,50	2,87
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			129 055,00	5,57
ASML HOLDING NV	EUR	50	33 935,00	1,46

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	1 500	47 100,00	2,03
STMICROELECTRONICS NV	EUR	2 000	48 020,00	2,08
Services aux professionnels			161 370,00	6,96
BUREAU VERITAS SA	EUR	5 500	161 370,00	6,96
Services de télécommunication diversifiés			96 280,00	4,15
ORANGE	EUR	10 000	96 280,00	4,15
Services liés aux technologies de l'information			130 375,00	5,63
CAPGEMINI SE	EUR	500	79 075,00	3,42
SOPRA STERIA GROUP	EUR	300	51 300,00	2,21
Textiles, habillement et produits de luxe			213 666,52	9,22
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	490	72 002,77	3,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	15	34 830,00	1,50
KERING	EUR	155	36 928,75	1,59
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	110	69 905,00	3,02
Total			2 248 382,97	97,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 248 382,97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	74 579,41
Autres passifs (-)	-5 450,11
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	2 317 512,27

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SILLAGE C	EUR	26 848,9774	83,88
Part SILLAGE R	EUR	800,5760	81,54

SILLAGE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 777 980,57	3 216 338,25
Actions et valeurs assimilées	2 777 980,57	3 216 338,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 777 980,57	3 216 338,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	19,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	19,68
COMPTES FINANCIERS	668 011,89	754 880,54
Liquidités	668 011,89	754 880,54
TOTAL DE L'ACTIF	3 445 992,46	3 971 238,47

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 038 100,09	3 499 318,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 516,45	-71 400,01
Résultat de l'exercice (a,b)	18 252,64	21 837,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 073 869,18	3 449 756,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 186,66	3 841,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 186,66	3 841,21
COMPTES FINANCIERS	368 936,62	517 640,63
Concours bancaires courants	368 936,62	517 640,63
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3 445 992,46	3 971 238,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 479,82	971,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	78 233,94	85 554,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	97 713,76	86 526,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 029,12	15 828,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	33 029,12	15 828,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	64 684,64	70 698,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	43 603,00	49 306,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	21 081,64	21 392,59
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 829,00	445,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	18 252,64	21 837,94

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid. Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

• En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
 - des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
- Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DIC1

	FRAIS FACTURES à l'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts R : 2.00% TTC Taux maximum Parts C : 1.30% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements	Prélèvement sur chaque transaction	
	- Société de gestion		Néant
	- Dépositaire		5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts R et C : 20 % TTC par an au-delà de 7% (part R) et 7.7% (part C) annualisés nets de frais de gestion, avec high water mark par rapport à la VL de création et la dernière VL de clôture d'exercice ayant généré une commission de surperformance.

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts R la référence absolue de 7,00 % annualisés et pour les parts C la référence absolue de 7,70% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts SILLAGE C	Capitalisation	Capitalisation
Parts SILLAGE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 449 756,63	4 941 114,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	126 266,13	128 812,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-627 934,11	-803 595,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	348 787,23	128 486,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-333 444,61	-195 066,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 973,30	-661,06
Différences de change	17 736,02	1 018,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	75 593,55	-771 745,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	269 718,38	194 124,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-194 124,83	-965 869,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 081,64	21 392,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 073 869,18	3 449 756,63

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 011,89	21,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 936,62	12,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	668 011,89	21,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	368 936,62	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	511 567,72	16,64	0,00	0,00	56 188,50	1,83	72 804,85	2,37
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	79 704,31	2,59	85 684,49	2,79
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	231 114,28	7,52	137 822,34	4,48	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 186,66
TOTAL DES DETTES		3 186,66
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 186,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SILLAGE C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 360,6816	126 083,03
Parts rachetées durant l'exercice	-6 210,5464	-575 912,73
Solde net des souscriptions/rachats	-4 849,8648	-449 829,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 936,5521	
Part SILLAGE R		
Parts souscrites durant l'exercice	2,0000	183,10
Parts rachetées durant l'exercice	-568,8154	-52 021,38
Solde net des souscriptions/rachats	-566,8154	-51 838,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 655,9231	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SILLAGE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SILLAGE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts SILLAGE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	40 220,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SILLAGE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 382,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	18 252,64	21 837,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	18 252,64	21 837,94

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SILLAGE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 348,59	21 954,21
Total	18 348,59	21 954,21

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SILLAGE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-95,95	-116,27
Total	-95,95	-116,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 516,45	-71 400,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 516,45	-71 400,01

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SILLAGE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 647,31	-67 410,30
Total	16 647,31	-67 410,30

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SILLAGE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	869,14	-3 989,71
Total	869,14	-3 989,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	3 084 299,36	3 673 115,97	4 941 114,61	3 449 756,63	3 073 869,18
Parts SILLAGE C en EUR					
Actif net	2 902 739,99	3 190 388,54	4 507 691,00	3 255 811,83	2 925 371,72
Nombre de titres	31 569,0450	32 351,2649	41 426,2649	36 786,4169	31 936,5521
Valeur liquidative unitaire	91,94	98,61	108,81	88,50	91,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,52	-7,90	0,26	-1,83	0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,92	0,74	-1,37	0,59	0,57
Parts SILLAGE R en EUR					
Actif net	181 559,37	482 727,43	433 423,61	193 944,80	148 497,46
Nombre de titres	1 974,7227	4 928,9669	4 012,2134	2 222,7385	1 655,9231
Valeur liquidative unitaire	91,94	97,93	108,02	87,25	89,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,53	-7,89	0,26	-1,79	0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46	0,17	-1,40	-0,05	-0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	600	56 188,50	1,82
TOTAL DANEMARK			56 188,50	1,82
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	8 000	148 200,00	4,82
TOTAL ESPAGNE			148 200,00	4,82
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	840	27 056,40	0,88
TOTAL FINLANDE			27 056,40	0,88
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	665	117 119,80	3,81
BIOMERIEUX	EUR	750	75 450,00	2,45
BUREAU VERITAS SA	EUR	5 500	125 785,00	4,09
CAPGEMINI SE	EUR	500	94 375,00	3,07
DANONE	EUR	2 000	117 360,00	3,81
DASSAULT SYST.	EUR	1 400	61 929,00	2,01
EKINOPS	EUR	16 000	93 760,00	3,05
MICHELIN (CGDE)	EUR	3 200	103 872,00	3,38
NEXANS SA	EUR	2 000	158 500,00	5,16
ORANGE	EUR	10 000	103 040,00	3,35
PLASTIC OMNIUM	EUR	8 000	96 000,00	3,12
SAINT-GOBAIN	EUR	1 600	106 656,00	3,47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	400	72 712,00	2,37
SPIE SA	EUR	4 420	125 086,00	4,07
TOTALENERGIES SE	EUR	1 500	92 400,00	3,01
VALEO SA	EUR	2 500	34 787,50	1,14
TOTAL FRANCE			1 578 832,30	51,36
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	1 240	51 050,80	1,67
TOTAL ITALIE			51 050,80	1,67
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	3 000	105 600,00	3,43
TOTAL LUXEMBOURG			105 600,00	3,43
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	2 000	120 560,00	3,93
SIGNIFY NV	EUR	3 500	106 120,00	3,45
TOTAL PAYS-BAS			226 680,00	7,38
SUEDE				
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	10 000	72 804,85	2,37
TOTAL SUEDE			72 804,85	2,37
SUISSE				
ABB LTD	CHF	2 000	80 240,94	2,61
ACCELLERON INDUSTRIES LTD	CHF	2 350	66 377,33	2,16
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	195	97 279,77	3,16
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	490	61 006,24	1,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	450	118 344,63	3,85
SIKA AG-REG	CHF	300	88 318,81	2,88
TOTAL SUISSE			511 567,72	16,64
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 777 980,57	90,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 777 980,57	90,37
Dettes			-3 186,66	-0,10
Comptes financiers			299 075,27	9,73
Actif net			3 073 869,18	100,00

Parts SILLAGE C	EUR	31 936,5521	91,59
Parts SILLAGE R	EUR	1 655,9231	89,67

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SILLAGE - R (ISIN: FR0013300084)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le FCP sera investi au minimum à hauteur de 60% en titres de sociétés cotées sur les marchés internationaux d'actions. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. Le fonds pourra également investir à hauteur de 10% maximum dans des OPC ouverts à une clientèle non professionnelle afin de réaliser son objectif de gestion ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Le Fonds vise la croissance du capital en investissant dans des entreprises des secteurs de la consommation discrétionnaires tels que le luxe, les marques premium, l'hôtellerie & loisirs, etc... contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, notamment dans les domaines sociaux. Le Fonds est notamment exposé aux ODD suivants : (ODD5) Egalité des sexes, (ODD8) Travail décent et croissance économique, (ODD10) Réduction des inégalités, (ODD 12) Consommation et production responsables, (ODD13) Action pour le climat.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable sur les aspects sociaux du Fonds est mesurable à travers 3 critères, sur lesquels le Fonds s'engage à surperformer son univers d'investissement (1109 valeurs faisant partie des indices SXXP et S&P500) :

- 1/ La progression d'une année sur l'autre des effectifs employés
- 2/ La diversité des collaborateurs (égalité hommes/femmes)
- 3/ Le taux de formation (nombre d'heures de formation par employé)

Ces indicateurs nous semblent significatifs au regard de l'impact social des entreprises sélectionnées.

La démarche ESG mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site internet (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).

L'univers d'investissement initial est constitué des entreprises faisant partie de l'indice BKXT en Europe et du S&P500 aux Etats-Unis (soit de 1109

valeurs).

Réglementation SFDR : Sous l'article 8
FCP de capitalisation

Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine

VL en dix-millièmes de parts.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds s'adresse aux investisseurs souhaitant bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs, en recherchant de la performance sur les marchés actions et/ou sur les marchés de taux et/ou sur les devises.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

(Période de détention recommandée)

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 610 €	2 390 €
Tensions	Rendement annuel moyen	-83.88%	-24.91%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 260 €	7 290 €
Défavorable	Rendement annuel moyen	-27.40%	-6.13%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 690 €	9 690 €
Intermédiaire	Rendement annuel moyen	-3.06%	-0.63%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 320 €	13 030 €
Favorable	Rendement annuel moyen	+53.19%	+5.44%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, Le DOW JONES EURO STOXX. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et décembre 2024. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre octobre 2015 et octobre 2020. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2016 et mars 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	461 €	1 560 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.66%	3.06%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.43% avant déduction des coûts et de -0.63% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	211 €
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	44 €*

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SILLAGE

Identifiant d'entité juridique : 969500K7EH53MDPTPF56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions des pays de la zone OCDE (Europe, Etats-Unis) au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds, telles que la prise en compte par les

entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air (émissions de CO2), l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés (politique de sécurité et de santé).

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- Les entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines antipersonnel et de leurs composants clés ;
- Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique et d'alcool.
- Sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social (DNSH), Otea Capital a établi une liste d'exclusions normatives et sectorielles pour le Fonds Sillage :

- Les entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines antipersonnel et de leurs composants clés ;
- Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique et d'alcool.
- Sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**
Description détaillée :

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie utilisées » dans la rubrique Stratégie d'investissement.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et sectorielles et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.



Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

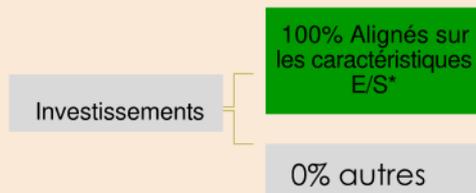
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

* au 31/12/2024

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).